

Site Natura 2000 : Gaves de Pau et de Cauterets (et gorges de Cauterets) FR7300922

COMITE DE SUIVI N°16

30/05/2024, 14h00

Argelès-Gazost, grande salle de la terrasse

Compte-rendu

Prénom, NOM	STRUCTURE	FONCTION	PRESENCE
Alain MOYNET	Mairie Agos-Vidalos	Adjoint	Présent(e)
Alexis CLARIOND	DDT65	Chef de service SEREF	Présent(e)
André LABORDE	CATLP	Vice-Président	Présent(e)
André LATAPIE	FDSEA65	Agriculteur et Président FDSEA canton	Présent(e)
Angélique MASSON	Agence de l'Eau Adour Garonne	Chargé d'interventions	Présent(e)
Annie SAGNES	Mairie de Luz-Saint-Sauveur	Maire	Présent(e)
Antoine GARREAU	PLVG	Stagiaire PI	Présent(e)
Antoine GUIHARD	Mairie d'Argelès-Gazost	Directeur général des services	Présent(e)
Antoine GUIHARD	Mairie d'Argelès-Gazost	Directeur général des services	Présent(e)
Benjamin MAZERY	PLVG	Technicien de rivières - secteur torrentiel	Présent(e)
Benoit THOUARY	PLVG	Chargé d'études	Présent(e)
Brigitte PRATDESSUS		Collaboratrice de M. le Député	Présent(e)
Bruno LABAT	CATER CD65	Technicien de rivières	Présent(e)
Camille CHIRAY	PLVG	Chargée de mission Natura 2000	Présent(e)
Cécile NOYER	PETR Pays des Nestes	Coordinatrice GeMAPI	Présent(e)
Christophe MENGELLE	PLVG	Vice-Président	Présent(e)
Emilie MANSANNE	Mairie de Lourdes	Responsable du service Transition Ecologique et Risques Majeurs	Présent(e)
Emmanuel LEBAYON	PLVG	Chef de service PI	Présent(e)
Etienne CAPDEVIELLE	Institution Adour	Responsable du service "Risques fluviaux"	Présent(e)
Fabien TULEU	Préfecture	Sous-préfet	Présent(e)
Frédéric HAMON	CCPVG	Directeur général des services	Présent(e)
Gaetan VIGUIE	PLVG	Stagiaire GeMA	Présent(e)
Hélène SAZATORNIL	PLVG	Direction adjointe service GeMA	Présent(e)
Hervé DAUBEUF	EDF	Chargé de développement territorial Pyrénées-Ouest	Présent(e)
Jean Paul NOGARO	Mairie Arras en Lavedan	1 ^{er} adjoint	Présent(e)
Jean Pierre PRAT	Mairie de Viey	Maire	Présent(e)
Lauriane TIBALDI	CPRIM	Coordinatrice	Présent(e)
Lucile NIVELET	CBNPMP	Chargé d'études	Présent(e)
Marie Thérèse ROST	Association Davantaygue	Présidente	Présent(e)
Marie-Claude AUDINA	Beaucens	Conseillère municipale	Présent(e)

Michael SANSAS	PLVG	Technicien de rivières - PI	Présent(e)
Noël PEREIRA	CCPVG / Mairie de Pierrefitte-Nestalas	Président / Maire	Présent(e)
Olivier FRYSOU	PLVG	Responsable PEP-SLGRI et systèmes d'endiguement	Présent(e)
Pascal ARRIBET	Mairie Barèges	Maire	Présent(e)
Pierre TRAMONT	Mairie de Villelongue	Maire	Présent(e)
Romain BABIN	PLVG	Technicien de rivières - secteur fluvial	Présent(e)
Sophie LAMARCHERE	SHEM	Interlocuteur territorial / Direction Régionale 64/65	Présent(e)
Thierry BRISSOT	Maire de Pierrefitte-Nestalas	Responsable des services techniques	Présent(e)
Thierry DUCOS	CD65	Chef d'agence des gaves	Présent(e)
Thierry LAVIT	PLVG	Président	Présent(e)
Valérie PALLUT	PLVG	Directrice	Présent(e)
Vincent BONEU	Région Occitanie	Chargé de projet Natura 2000	Présent(e)
CDCK65			Présent(e)
André VERGE	Mairie Arcizans-Avant	Maire	Excusé(e)
Béatrice LONCAN	Chambre d'Agriculture 65	Conseillère Territoire & Biodiversité	Excusé(e)
Catherine LABAT	Département 65	Responsable du Service Environnement Aménagement	Excusé(e)
Catherine PEREZ	DRAAF Occitanie	Service SRAA	Excusé(e)
Célia MARCHAND	SMBGP	Chargée de mission PI	Excusé(e)
Christophe LAC	Mairie de Préchac	Maire	Excusé(e)
Claude CAUSSADE	Mairie de Peyrouse	Maire	Excusé(e)
Corine GALEY	PLVG	Vice-Présidente	Excusé(e)
Elodie BOUCHE	CATLP	Cheffe de projet Schéma de Cohérence Territoriale	Excusé(e)
Francis BEN	Mairie de Lau-Balagnas	Adjoint au Maire	Excusé(e)
Jean Luc CAZAUX	Fédération de pêche 65	Président	Excusé(e)
Jean-Claude PIRON	CATLP	Vice-président chargé de l'Environnement et de la Transition Ecologique	Excusé(e)
Marion CHERRIER	SMAA	Chargée de mission PI	Excusé(e)
Maryse CARRERE	Sénat	Sénatrice des Hautes-Pyrénées	Excusé(e)
Nicolas THION	FDC65	Technicien	Excusé(e)
Raymond THEIL	Mairie d'Esterre	Maire	Excusé(e)
Sylvie SOROSTE LEIZA	CATLP	Responsable du service Environnement	Excusé(e)
Véronique MABRUT	AEAG	Directrice territoriale	Excusé(e)
Yves MARTIN	Mairie de Saint-Créac	Maire	Excusé(e)
OFB 65			Excusé(e)
CPIE			Excusé(e)
DDETSPP			Excusé(e)

PJ : Présentation PowerPoint diffusée en séance

SOMMAIRE

1	Election de la structure opératrice du site Natura 2000	4
2	Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches	4
2.1	Contexte.....	4
2.2	Résultats de l'étude de 2023	5
2.2.1	Secteur Argelès-Gazost – Canal du chemin de l'herber	5
2.2.2	Secteur Jarret - Ayné.....	5
2.2.3	Secteur Berberust-Lias – Nès et Alli	5
2.2.4	Secteur Saint-Pastous : Saint-Pastous.....	6
2.2.5	Secteur Saint-Pastous - Brouca	6
2.2.6	Secteur Bergons - Bayet.....	6
2.2.7	Secteur Bergons – Bayet confluence Bergons.....	6
2.2.8	Secteur Bergons – Bergons aval	7
2.2.9	Secteur Bergons - Peyracabe	7
2.2.10	Secteur Bun – affluent en rive droite du Gave d'Azun.....	7
2.2.11	Secteur Saint-Pé-de-Bigorre – Mousclère.....	7
2.3	Réunions d'informations.....	7
2.4	Suites à donner pour 2024.....	7
3	Expertise des ponts favorables aux Chauves-souris sur la partie aval du site.....	8
3.1	Contexte.....	8
3.2	Généralités.....	9
3.3	Résultats.....	9
3.4	Suites à donner pour 2024.....	10
4	Accompagnement de la commune de Lau-Balagnas pour neutraliser un point noir pour la Loutre d'Europe 11	
5	PAEC	12
5.1	Contexte.....	12
5.2	Objectifs	13
5.3	Périmètre éligible.....	13
5.4	Engagement 2023	14
6	Communication et sensibilisation	14
6.1	Réunions d'information thématique écrevisses	14
6.2	Formation sur l'amélioration de la prise en compte des chauves-souris lors des travaux.....	14
6.3	Communications autour du dispositif anti-montaison écrevisses sur le Bayet	14
6.4	Sorties naturalistes grand public.....	15
7	Programme d'actions prévisionnel pour 2024	15
7.1.1	Etudes et suivis.....	15
7.1.2	Préservation et restauration	15
7.1.3	Communication et sensibilisation	16

Informations complémentaires ajoutées dans le présent CR

1 ELECTION DE LA STRUCTURE OPERATRICE DU SITE NATURA 2000

M. BONEU rappelle les compétences liées à Natura 2000 prises par la Région Occitanie le 1^{er} janvier 2023. Il rappelle également que Natura 2000 est une politique volontariste : il est proposé aux collectivités de prendre la présidence des COPIL et d'être structures porteuses de sites Natura 2000. A défaut, c'est la Région Occitanie qui assure la présidence du COPIL et l'animation du site. La présidence du COPIL et la structure porteuse du site sont remises au vote tous les 3 ans.

Vote structure porteuse du site : un mail a été envoyé aux collectivités et leur groupement le 13/03/2024 afin de proposer à d'éventuels candidats le portage de l'animation du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » pour les 3 années à venir. **Le syndicat mixte Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG), seul candidat, est redésigné comme structure porteuse de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » pour la période 2024-2026. Une délibération en ce sens a été prise le 27/03/2024.**

2 SUIVI DES POPULATIONS D'ECREVISSES A PATTES BLANCHES

2.1 CONTEXTE

L'Ecrevisse à pattes blanches fait partie des espèces visées par le DOCOB du site « Gaves de Pau et de Cauterets ». Son suivi est prévu dans le programme d'actions à la fiche SA09, bien que celui-ci ne soit pas classé prioritaire. Avant le lancement de l'étude écrevisses sur le territoire, quelques populations étaient connues notamment sur les affluents du Gave de Pau mais les données étaient plutôt opportunistes et disparates sur le territoire.

En 2017, une mortalité massive sur une population d'écrevisses à pattes blanches a été constatée par l'ONEMA sur le ruisseau du Bayou (Saint-Savin/Lau-Balagnas). Après analyse, la peste de l'écrevisse a été mise en évidence comme la cause de cette mortalité. Par la suite, une seconde mortalité importante a été observée sur le Bergons aval entre Ayzac-Ost et la 4 voies. Malgré l'absence d'analyse ; les signes cliniques évoquaient une mortalité par la peste de l'écrevisse. Une population d'écrevisses invasives - l'Ecrevisse de Californie - sur le ruisseau du Saint-Pastous était également connue.

Face à ces menaces, une dynamique locale s'est engagée avec différents partenaires. Le PLVG qui est opérateur du site Natura 2000 a donc lancé en 2019 une première étude d'état des lieux des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant du Gave de Pau. L'objectif était d'actualiser les connaissances pour obtenir une base de données exploitable qui permette par la suite d'enclencher des mesures de préservation de l'espèce. Cette première étude a révélé de belles populations, contrairement à ce qui était attendu, certaines préservées avec de belles densités tandis que d'autres présentaient des problématiques (dus à la présence d'écrevisses invasives à proximité, constat de mortalité inexpliquée ...). Le bureau d'études Saules et Eaux a été missionné pour réaliser ce premier état des lieux.

En 2021 le PLVG a souhaité renouveler l'étude pour maintenir le suivi sur les secteurs à problématique et étendre les prospections sur les cours d'eau jugés favorables à l'espèce. Le travail a été à nouveau confié au bureau d'études Saules et Eaux, spécialisé sur cette espèce.

En 2022 et 2023 l'investissement en faveur de la préservation de l'espèce sur le bassin versant du Gave de Pau continue. En effet, il apparaît nécessaire de maintenir le suivi sur les secteurs à enjeux (où une pollution est suspectée, sur les cours d'eau colonisés par les écrevisses invasives et ceux où la peste de l'écrevisse a été identifiée). Les données acquises en 2019 et 2021 avaient permis de mettre en évidence des points noirs sur le bassin versant. Grâce à ces données en 2022 et 2023 une étape supplémentaire a été franchie : des aménagements pour protéger des populations d'écrevisses à pattes blanches menacées ont été posés sur le bassin versant. Le bureau d'études Saules & Eaux a été retenu pour réaliser ces opérations. Les inventaires ont été réalisés en juillet 2023.

Abréviations utilisées :

APP : Ecrevisse à pattes blanches - *Austropotamobius pallipes*

PFL : Ecrevisse de Californie - *Pacifastacus leniusculus*

2.2 RESULTATS DE L'ETUDE DE 2023

2.2.1 Secteur Argelès-Gazost – Canal du chemin de l'herber

Contexte : Nouveau secteur prospecté en 2023 suite à un cadavre d'APP retrouvé dans le jardin d'un riverain en novembre 2022.

Lors des prospections aucune écrevisse n'a été trouvée dans le canal. Le cadavre pourrait être issu d'une population située en amont et éventuellement affecté par la pollution ayant décimé la population du ruisseau de Bun en octobre 2022.

2.2.2 Secteur Jarret - Ayné

Contexte : Secteur suivi en 2019-2021-2022-2023. Présence d'une population d'APP. Première mortalité constatée en 2019 dans le centre de Jarret (pollution arrivant très probablement par le réseau d'eaux pluviales, cause de mortalité supposée : traitement anti-mousse toiture). **Deuxième mortalité constatée en 2021, cette fois-ci sur les 500 m en amont de la première. La limite de la mortalité était nettement identifiée sur une zone sur-piétinée où le troupeau de bovins vient s'abreuver. Présence d'APP en grande quantité à l'amont d'une cascade.**

En 2023, l'amont et l'aval immédiats de cette cascade ont été prospectés : très peu d'APP observées à l'amont, aucune à l'aval. Quelques mètres en amont de ce point, à nouveau une forte densité d'APP. Il est à noter que la limite aval de la population est sensiblement un champ de maïs avec une pente en direction du ruisseau ... La piste agricole est à explorer pour mieux comprendre la régression du linéaire colonisé par les APP sur l'Ayné.

2.2.3 Secteur Berbérust-Lias – Nès et Alli

Contexte : Secteur suivi en 2021-2022-2023 avec présence d'APP. **L'objectif en 2023 était de borner la population. En 2023 une APP a été trouvée au niveau de la Mairie de Saint-Créac. Deux APP ont été observées à 200 m en aval de la confluence du ruisseau d'Alli et du Nès.**

Pour l'Alli le linéaire de colonisation est réduit en comparaison à 2021 : aucun contact d'APP entre la confluence avec le Nès et ce sur 200 m, alors que la densité était forte sur ce tronçon en 2021. Il s'agit probablement d'une pollution car il reste des individus vivants dans le Nès et une forte densité d'APP est présente en amont de la piste.

La Fédération de pêche 65 a capturé 5 APP en 2023 lors d'une pêche électrique dans un canal parallèle au Nès qui longe la route.

2.2.4 Secteur Saint-Pastous : Saint-Pastous

Contexte : Secteur suivi en 2019-2021-2022-2023. Présence d'une population de PFL porteuse saine de l'aphanomyose. En 2023 les 300m en amont du pont de la D100A ont été prospectés et aucune PFL n'a été observée. La buse de la D100A semble donc pour le moment constituer un obstacle à la remontée des PFL sur le Saint-Pastous.

A terme la buse de la D100A pourrait être franchissable, il est donc envisagé d'équiper cette dernière avec un dispositif anti-montaison semblable à celui du Bayet.

2.2.5 Secteur Saint-Pastous - Brouca

Contexte : Secteur suivi en 2021-2022-2023, le Brouca est un affluent rive droite du Saint-Pastous. Présence d'une population d'APP à forte densité sur au moins 630 m du réseau hydrographique relié au Brouca et des PFL issues d'une autre population que celle du Saint-Pastous sont présentes sur le Brouca à la confluence avec le Saint-Pastous. Sur le Brouca la limite de répartition entre PFL et APP est marquée par une buse chez un riverain. En 2022 suite à l'observation de cadavres d'APP et une suspicion d'aphanomyose deux dispositifs anti-montaison d'écrevisses ont été posés afin de protéger la partie amont de la population d'APP. Les cadavres se sont révélés être négatifs à l'aphanomyose mais à terme les PFL situées sur l'aval du Brouca pourraient franchir la buse actuelle. Il est donc prévu de pérenniser le dispositif de protection par un aménagement mieux intégré au paysage et plus pérenne.

L'aménagement prévu est un micro-seuil avec des rondins d'acacia de 20cm de diamètre enrésés dans la berge et le sol présentant une échancrure au milieu pour garantir la continuité écologique. Les rondins de bois apportent une certaine rugosité et pour éviter que les PFL ne s'accrochent et remontent : de l'inox sera apposé sur le dessus du dispositif pour éviter le franchissement des PFL.

2.2.6 Secteur Bergons - Bayet

Contexte : Secteur suivi en 2019-2021-2022-2023. Présence d'une population de PFL testée négative à l'aphanomyose à l'aval du Bayet jusqu'à la confluence avec le Bergons. La limite amont de la population se trouve 300m à l'aval d'un pont cadre situé sous la D102 à Gez. A l'amont, présence d'une belle population d'APP. En août 2022 une grosse mortalité d'APP liée à une pollution juste à l'amont de Gez a décimé la population sur les 400m à l'aval, soit sur toute la traversée du bourg. Lors des expertises de septembre 2022, le linéaire tend à être recolonisé par les APP. Mais un riverain observe toujours des cadavres de temps en temps en 2023, la pollution est donc peut être toujours active par intermittence. Mais la présence de plusieurs individus en aval du bourg semble contredire cette hypothèse.

En 2023 pour protéger la population d'APP de la remontée des PFL : un dispositif anti-montaison spécifique aux écrevisses a été apposé sous l'ouvrage de la D102 par le PLVG le 19 octobre 2010. La presse locale a fait un article dans la presse et France 3 Occitanie est également venu tourner un reportage. (cf partie « [6.3 Communications autour du dispositif anti-montaison écrevisses sur le Bayet](#) »).

2.2.7 Secteur Bergons – Bayet confluence Bergons

Contexte : Secteur suivi en 2019-2021-2022-2023. En 2022 une APP avait été observée sur le Bergons à l'amont de la confluence avec le Bayet.

En 2023 observation de 7 APP et quelques caches nettoyées sur le Bergons en amont de la confluence avec le Bayet. Il a également été observé 3 APP sur le ruisseau venant de la station d'épuration.

2.2.8 Secteur Bergons – Bergons aval

Contexte : Secteur suivi en 2019-2021-2022-2023. Grosse mortalité sur le Bergons aval en 2017 probablement due à l'aphanomyose. En 2019 le doigt d'une pince de PFL a été trouvé à l'aval. Une PFL a également été capturée en amont d'Ayzac-ost en 2022 (négative à la peste) et 100 m en amont, sur le front de colonisation des APP, il avait été constaté la présence de l'aphanomyose en 2021. L'objectif était de rechercher l'occurrence de PFL sur le Bergons aval en 2023. L'OFB a trouvé une pince d'écrevisse durant les prospections 2023 mais n'a pu identifier l'espèce, en suspectant tout de même que celle-ci ait appartenu à une PFL.

2.2.9 Secteur Bergons - Peyracabe

Contexte : secteur suivi en 2023 suite au signalement du Maire de Gez.

Les expertises ont commencé presque à la source du ruisseau. Des APP ont été découvertes sur les 150m aval, il s'agit d'une nouvelle population d'APP identifiée sur le territoire.

2.2.10 Secteur Bun – affluent en rive droite du Gave d'Azun

Contexte : Secteur suivi en 2022-2023. En 2022 un rapide point d'observation au niveau de la route avait permis l'observation d'une quinzaine d'APP, laissant supposer une population à grosse densité sur ce ruisseau. Le 4 octobre 2022 une mortalité de poissons et d'écrevisses a été constatée par un riverain. Le Maire a pris des photos du cours d'eau montrant une épaisse mousse blanche et des individus d'APP morts. L'OFB et la gendarmerie se sont rendus sur place mais n'ont pu mettre en évidence la cause de la mortalité.

Le ruisseau a été à nouveau prospecté en 2023 et aucune écrevisse, aucun invertébré et aucune truite n'ont été observés.

Deux hypothèses :

- Une tourbière en amont de la source se serait asséchée à l'été 2022 et aurait donc engendré une pollution organique entraînant une mortalité importante sur le ruisseau. Or il n'y a pas eu de montée du niveau d'eau sur la période, le ruisseau étant à un très faible débit lors du constat de mortalité.
- Au niveau d'un gîte, des voyageurs auraient nettoyés leurs vélos à proximité du cours d'eau.

2.2.11 Secteur Saint-Pé-de-Bigorre – Mousclère

Contexte : Secteur suivi en 2019-2023. En 2019 grosse population d'APP découverte sur la Mouscle et quelques affluents.

En 2023 l'objectif était de borner la population sur un des affluents de la Mouscle : la Mousclère. De nombreuses APP ont été observées mais certains secteurs bien incisés semblent faire obstacle à la colonisation des APP.

2.3 REUNIONS D'INFORMATIONS

Cf partie « [6.1 Réunions d'information thématique écrevisses](#) »

2.4 SUITES A DONNER POUR 2024

- Poursuivre les aménagements en faveur des écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant : la buse à équiper sur le Saint-Pastous et l'aménagement pérenne en rondins d'acacia sur le Brouca ;

- Le suivi des secteurs problématiques est également prévu pour 2024 : Ayné, Bayet, Alli, Bun et Bergons aval ;
- Des secteurs où le bornage reste à affiner seront prospectés : amont du ruisseau de Bun, Peyracabe, BV de la Mouscle, Couret ;
- Une formation à destination des acteurs concernés par la thématique écrevisses : OFB, PNP, ONF, PLVG, CD65, Fédération de Pêche 65, DDT65 sera programmée cette année. L'objectif étant de mieux comprendre l'écologie/la biologie de ces espèces et également de former à la méthodologie d'inventaire en prenant en compte l'aspect sanitaire ;
- Enfin de nouveaux cours d'eau seront prospectés car prévus dans des projets de renaturation du service GeMA du PLVG : le Lestau et le Hontamou.

3 EXPERTISE DES PONTS FAVORABLES AUX CHAUVES-SOURIS SUR LA PARTIE AVAL DU SITE

3.1 CONTEXTE

Sept espèces de Chauves-souris – ou Chiroptères - sont inscrites au DOCOB du site : Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit/Grand Murin et Murin à oreilles échancrées. Depuis l'intégration du site au réseau Natura 2000 le groupe des Chiroptères n'a pas fait l'objet d'inventaire complémentaire.

Une première étude en 2020 a porté sur les habitats des espèces sensibles du site. Cette étude, réalisée par le bureau d'études AMIDDEV, avait permis de recenser 34 ponts sur la partie aval du site (entre Argelès-Gazost et Saint-Pé-de-Bigorre) dont 16 qui seraient potentiellement favorables à l'installation des Chauves-souris.

En 2022, il a été décidé d'aller plus loin dans les investigations en vérifiant l'occurrence des Chauves-souris dans ces 16 ponts en période estivale. 9 des 16 ponts étaient occupés par les chauves-souris et 14 présentent bel et bien des micro-habitats favorables. Outre cela des enregistreurs automatiques ont permis de déceler la présence de 12 espèces différentes de Chauves-souris à proximité immédiate du site Natura 2000. Sur la base de ces données des fiches ponts ont été rédigées pour synthétiser l'ensemble des données recensées lors de l'étude et pour que ces dernières puissent être diffusées aux maîtres d'ouvrages afin d'améliorer la prise en compte des chiroptères lors des travaux sur pont.

En 2023 l'étude s'est poursuivie. Hélène DUPUY, écologue indépendante spécialiste du taxon des Chauves-souris a été retenue comme prestataire pour 2023 pour un montant de 5 040 € TTC. Les missions pour 2023 étaient :

- De compléter les inventaires qui avaient eu lieu en 2023 en période estivale (passage nocturne nécessaire pour certains ponts)
- De refaire les prospections en période de reproduction (automne)
- De former les acteurs intervenant sur les ouvrages pour améliorer la prise en compte des Chauves-souris lors de l'entretien courant des ouvrages ou de travaux plus conséquents.

Cette étude a deux objectifs : améliorer les connaissances en Chauves-souris sur le site mais aussi améliorer la prise en compte de ces dernières lors de l'entretien courant des ouvrages.

3.2 GENERALITES

Toutes les espèces de Chiroptères sont protégées sur le territoire français. Certaines sont désignées d'intérêt communautaire, c'est-à-dire qu'elles sont en danger, vulnérable, rare ou endémique et qu'elles figurent à l'Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE.

Suivant les espèces et les saisons, les Chauves-souris occupent différents types de gîtes : arbres, cavités souterraines, ou constructions humaines. Les ponts font partie des ouvrages d'art parfois utilisés par les Chauves-souris pour gîter, notamment lorsqu'ils sont situés au-dessus de l'eau. Ils peuvent être occupés tout au long de l'année et par plusieurs espèces différentes simultanément. Elles gîtent dans les micro-habitats disponibles dans le pont : corniches, disjointements, fissures, joints de dilatation, piliers creux, barbacanes, anciens drains partiellement obstrués... Les dimensions minimales d'une cavité favorable sont une ouverture de 1 cm de large et une profondeur 10 cm de long (parfois à partir de 5 cm).

Les Chauves-souris peuvent occuper les ponts au cours d'une ou plusieurs périodes de leur cycle biologique (transit printanier et automnal, parturition estivale et/ou hibernation). L'étude de 2023 a eu lieu à deux périodes :

- Été 2023, ça correspond à la mise-bas et à l'élevage des jeunes chez les Chauves-souris. A cette période, les femelles sont regroupées par dizaine(s) et sont relativement bien détectables. Les Chauves-souris sont fidèles à leurs gîtes, particulièrement l'été.
- Automne 2023 qui correspond à la période d'accouplement chez les Chauves-souris. C'est une période cruciale pour assurer leur descendance. Il faut donc veiller à limiter considérablement le dérangement sur cette période.

3.3 RESULTATS

- 20 espèces contactées en tout : Petit rhinolophe, Molosse de Cestoni, Sérotine commune, Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Murin de Daubenton, Murin à oreilles échancrées, Murin cryptique, Grand rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Oreillard roux, Oreillard gris, Grande noctule et Murin à moustaches et Murin d'Alcathoe.
- 5 espèces observées en gîte sous un pont : Petit rhinolophe, Pipistrelle commune, Murin de Daubenton, Murin à oreilles échancrées et Murin cryptique.
- Des Chiroptères ou indices de présence ont été observés sur 9 des 16 ponts expertisés, principalement dans les drains, corniches et espaces sous tablier.

Les « fiches pont » éditées en 2022 ont été reprises et complétées avec les nouvelles infos recueillies en 2023.

Le 23 juin 2023 une formation à destination des acteurs concernés par la thématique a été animée par Hélène DUPUY. Cette action est développée dans la partie « [6.2 Formation sur l'amélioration de la prise en compte des chauves-souris lors des travaux](#) ».

Pour prendre en compte les Chauves-souris lors du montage d'un projet, quelques préconisations peuvent être prévues :

- Anticiper les travaux afin d'y intégrer l'enjeu Chauves-souris en procédant à des mesures simples et adaptées à mettre en place.

- Associer un chiroptérologue au projet pour discuter des différentes actions possibles à mettre en place en fonction des travaux prévus et des caractéristiques de l'ouvrage. En phase amont, pendant et après travaux.
- Les périodes de fortes sensibilités des Chauves-souris se situent :
 - o De début mai à fin août : mise bas et élevage des jeunes
 - o De début novembre à fin février : hibernation

Les Chauves-souris restent sensibles en dehors de ces périodes, mais ont la capacité de s'envoler. Il est tout de même à noter qu'en cas de dérangement au gîte : les Chauves-souris ont tendance à s'enfoncer plus profondément dans leur gîte et ne pas s'envoler. Sans attention particulière : de nombreux individus peuvent donc se retrouver emmurés en phase travaux.

Les actions possibles pour préserver les Chauves-souris sont les suivantes (à mener avec l'accompagnement d'un chiroptérologue) :

- Réserve des cavités (celles à conserver comme celles à combler) en bouchant ces dernières la veille des travaux, le soir après la sortie de gîte à l'aide de chiffons, papiers ... Débouchage des cavités le lendemain en présence de l'entreprise. Attention : action menée uniquement par un chiroptérologue, avec autorisation.
- Conserver l'accès aux drains
- Bannir l'emploi de mousse polyuréthane
- Ne pas déboucher les barbacanes ou gargouilles dans lesquelles auraient pu gîter des Chauves-souris si cela n'est pas indispensable
- Maintenir des accès aux corps creux (si grillage nécessaire, prévoir une fente d'accès)
- Rendre accessible les corniches ou créer des corniches disjointes (avec cloisonnements internes si possible)
- Ne pas colmater les joints de dilatation et autres cavités
- S'assurer que les cavités créées soient rugueuses (avec aspérités)
- Couper les drains à quelques centimètres de la maçonnerie

Pour favoriser la présence de Chauves-souris dans les ouvrages quelques aménagements simples peuvent être mis en place :

- Réaliser des trous dans les briques ou moellons
- Intégrer des gîtes artificiels dans la structure
- Créer des trous de réserve dans le béton
- Créer des espaces creux et les rendre accessibles

3.4 SUITES A DONNER POUR 2024

Créer et éditer un flyer à destination des maîtres d'ouvrage pour améliorer la prise en compte des Chauves-souris lors de travaux courant ou plus conséquents sur les ouvrages.

4 ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE LAU-BALAGNAS POUR NEUTRALISER UN POINT NOIR POUR LA LOUTRE D'EUROPE

En mars 2023, une loutre s'est fait percuter sur la commune de Lau-Balagnas sur la D921, au lieu-dit Sabathès, au passage du ruisseau le Bayou. L'ouvrage sous la D921 est sous dimensionné et sans passage à sec pour la faune sauvage. De plus, lorsque le Bayou se met en charge suite à des épisodes pluvieux importants, les débordements en ce point sont réguliers et mettent en danger la sécurité des usagers (accident par aquaplaning en 2022).

Le service Natura 2000 du PLVG accompagne la commune de Lau-Balagnas pour remplacer cet ouvrage dans l'objectif d'améliorer la continuité écologique. Cette action fait référence à deux fiches action du DOCOB du site :

- SA02 : Diagnostic et propositions au sujet des ouvrages - Proposer des solutions pour réduire le risque de mortalité de la loutre au niveau de chaque point noir,
- GH11 : Préserver les zones sensibles : habitats Loutre - Aménagement d'ouvrages afin de limiter le risque de collision des loutres avec les véhicules.

Pour ce faire deux réunions techniques ont eu lieu le 30 mars et le 20 avril 2023. Etaient présents :

- Fédération de chasse 65
- Parc National des Pyrénées
- Service routes du Conseil Départemental 65
- CATER du Conseil Départemental 65
- Commune de Lau-Balagnas
- PLVG

Ces deux réunions ont permis de définir la solution pour le remplacement de l'ouvrage actuel, à savoir : Ouvrage type pont cadre de 12 mètres de long avec :

- Hauteur de l'ouvrage d'1 mètre (le cadre sera enterré de 30cm par rapport au niveau du fond du lit)
- Largeur du pont cadre d'1,50 mètres
- Passage à sec pour la faune sauvage avec dépôt naturel de matériaux
- Réorientation de l'ouvrage pour corriger l'angle droit actuel
- La section hydraulique projetée sera de 1,05m² (contre 0,50 m² actuellement pour un ouvrage de diamètre 0,80m)

Et également de répartir le rôle de chacun des acteurs pour mener à bien le projet :

→ Commune de Lau-Balagnas :

- Maître d'ouvrage des travaux
- Dépôt de la demande de crédit d'intervention Parc National des Pyrénées au 15 mai 2023
- Dépôt de la demande de subvention Fond vert avant le 1er juin 2023
- Discussion en conseil municipal le 9 juin 2023

→ Conseil Départemental 65 :

- Maître d'œuvre des travaux
- Rédaction de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Réalisation d'une présentation détaillée des travaux projetés puis diffusion au PLVG rapidement pour l'insérer aux demandes de subvention.
- Prise de contact avec le technicien rivières du PLVG, M. BABIN, pour les futurs travaux de faucardage

→ CATER :

- Co-réalisation du diagnostic du Bayou avec le PLVG en vue de futurs travaux de faucardage
- Appui au service route du CD65 pour la réalisation du faucardage
- Appui pour le montage des dossiers Loi sur l'Eau (un pour le remplacement de l'ouvrage du Bayou, l'autre pour les travaux de faucardage)

→ Parc National des Pyrénées

- Financeur du projet via les crédits d'intervention PNP
- Accompagnement technique sur le volet biodiversité pour le dossier de subvention Fond vert et la nature de l'ouvrage à poser pour le franchissement de la faune sauvage

→ PLVG

- Réalisation des demandes de subvention PNP et Fond vert
- Montage du dossier loi sur l'Eau
- Montage des pièces nécessaires à la consultation
- Suivi chantier
- Co-réalisation du diagnostic du Bayou avec la CATER en vue de futurs travaux de faucardage
- Dimensionnement des travaux de faucardage avec le CD65
- Intégration du Bayou au futur PPG 2025-2029

Les travaux sont prévus à l'automne 2024 et le coût est estimé à 65 100 € HT. Deux demandes de subvention ont été accordées : Fonds Verts à hauteur de 32 550 € HT (50%) et Parc National des Pyrénées à hauteur de 13 020 € HT (20%) et un reste à charge de 30% pour la commune.

L'ouvrage appartenant au Conseil départemental 65 : une maîtrise d'ouvrage déléguée a été conclue entre la Mairie et le CD65. Une convention a été signée entre les deux parties.

5 PAEC

5.1 CONTEXTE

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) est un projet visant à encourager les changements de pratiques agricoles nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur un territoire. Opérationnellement cela se traduit en proposant aux exploitants des modes de pratiques agricoles adaptés via des mesures rémunératrices qu'on appelle des « MAEC » - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune 2023-2027, la DRAAF a lancé un appel à projet le 17 juin 2022 pour l'établissement des PAEC pour la campagne 2023.

Le PAEC pour le site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » a été co-produit par le PLVG et la Chambre d'Agriculture 65 et a été déposé par le PLVG, structure opératrice du site Natura 2000, le 30 septembre 2022 à la DRAAF.

Les PAEC retenus ont été notifiés en décembre 2022. Au vu du nombre important de projets déposés, la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique a attribué une note à chacun des PAEC correspondant à un pourcentage attribué de l'enveloppe demandée, plus ou moins important. Le PAEC du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » a reçu la note « B » soit 50% du montant demandé qui correspond, pour la tranche 2023, à 21 352,50 €.

L'ensemble des mesures demandées a été validé (7 mesures).

La contractualisation des exploitants était possible à partir du 15 mai 2023.

La DRAAF imposait pour ce nouveau PAEC que chaque parcelle engagée fasse l'objet d'un diagnostic agroécologique qui débouche sur un plan de gestion adapté.

De ce fait, la Chambre d'Agriculture 65 a été retenue en prestation pour :

- La réalisation des diagnostics agricoles des exploitants souhaitant s'engager en MAEC ;
- L'animation d'une réunion d'information à destination des exploitants situés dans le périmètre retenu pour le PAEC ;
- L'accompagnement individuel des exploitants souhaitant s'engager en MAEC.

Cette prestation a été facturée en 2023 à hauteur de 3 480 € TTC

5.2 OBJECTIFS

Différents objectifs sont déclinés dans ce PAEC, avec pour chaque des mesures opérationnelles proposées aux exploitants :

1. Préserver les prairies naturelles et les zones humides du territoire. Deux mesures concernent les prairies : une pour améliorer la gestion par le pâturage l'autre pour convertir des terres arables en prairies naturelles. Deux autres mesures concernent les zones humides l'une pour améliorer la prise en compte des zones humides en usage agricole, l'autre pour gérer ces espaces avec un pâturage adapté.
2. Entretenir les haies, les ripisylves et les rigoles. Deux mesures sont dédiées à l'entretien de ces éléments linéaires.
3. Maintenir l'activité agricole pour contribuer à la conservation des espaces ouverts. Une mesure est prévue pour encourager les bonnes pratiques déjà existantes et respectueuses des enjeux écologiques du site.
4. Améliorer la qualité de l'eau par la gestion de l'application des intrants. Les 7 mesures proposées engagent les exploitants à ne pas apporter d'azote minéral et à ne pas épandre de produits phytosanitaires sur les parcelles sous contrat MAEC.

5.3 PERIMETRE ELIGIBLE

Historiquement, le périmètre des surfaces éligibles au MAEC avait été élargi car il y avait peu d'ilots PAC qui étaient inclus dans le périmètre strict du site Natura 2000. Ce périmètre historique, validé en comité de pilotage, représentait 2 000 hectares et concernait 119 d'exploitants.

En 2023 les enveloppes de l'ensemble des PAEC de la région Occitanie ayant été revues à la baisse : ce périmètre n'a pas été retenu pour la tranche de contractualisation 2023. Un périmètre plus restreint a été retenu : incluant les limites strictes du site Natura 2000 + tous les ilots PAC qui ont au moins une partie de la parcelle qui touche le site Natura 2000. Ce nouveau périmètre plus restreint concerne 700 hectares et 44 exploitants.

Le périmètre historique a été proposé pour 2024 pour pouvoir proposer les MAEC à davantage d'exploitants.

5.4 ENGAGEMENT 2023

Une réunion d'information à destination des 44 exploitants situés dans le périmètre éligible a eu lieu le 27 mars 2023. Seuls 4 exploitants ont répondu présents. Sur les 4, un seul a souhaité s'engager. Il s'agit de M. LABIT qui engagera sur 5 ans 3,23 hectares de parcelles dans la mesure « PRA1 – Préservation de la durabilité et de l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée » et 877,43 mètres linéaires en « IAE3 – entretien des éléments linéaires fossés/rigoles ». Sur 5 ans cela représente un engagement à hauteur de 1 568,52 €.

6 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

6.1 REUNIONS D'INFORMATION THEMATIQUE ECREVISSES

Afin de mieux porter à connaissance l'enjeu écrevisses auprès des riverains concernés par les cours d'eau où des mortalités suspectes ont été constatées en 2022 : deux réunions ont été organisées dans deux communes à destination des administrés.

Ces réunions ont eu lieu : le jeudi 20 juillet de 18h à 21h à Gez (8 participants) puis le vendredi 21 juillet de 18h à 21h à Jarret (26 participants) et ont été animées par l'animatrice Natura 2000 du PLVG et le bureau d'études Saules et Eaux. La radio locale Fréquence Luz a participé à la réunion de Gez et à cette occasion a enregistré un podcast d'une dizaine de minute pour sensibiliser plus largement la population locale à l'enjeu écrevisse. [Le podcast peut être écouté au lien suivant : https://www.frequenceluz.com/pays-lourdes-vallees-gaves/point-sante-ecrevisses-nos-vallees](https://www.frequenceluz.com/pays-lourdes-vallees-gaves/point-sante-ecrevisses-nos-vallees)

6.2 FORMATION SUR L'AMELIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DES CHAUVES-SOURIS LORS DES TRAVAUX

Afin de compléter l'action de connaissance par une action de sensibilisation, fortement demandée par les partenaires en 2022, une formation à destination des gestionnaires a eu lieu le 23/06/2023 au matin sur la thématique de la prise en compte des Chauves-souris lors des travaux sur ouvrages. Elle a été animée par Hélène DUPUY dans le cadre de la prestation « étude chauves-souris ». 11 personnes étaient présentes : DDT 65, Région Occitanie, CATER et Service Route du Conseil départemental 65, Parc national des Pyrénées, entreprises de travaux. Une première partie théorique s'est déroulée en salle (salle de la Sismicité à Lourdes) puis les partenaires se sont rendus sur deux ponts pour observer des cas concrets de micro-habitats favorables et du guano.

6.3 COMMUNICATIONS AUTOUR DU DISPOSITIF ANTI-MONTAISON ECREVISSES SUR LE BAYET

Un dispositif anti-montaison écrevisses a été posé sur le cours d'eau du Bayet (cf partie « [2.2.6 Secteur Bergons – Bayet](#) »). Cette action a fait l'objet de deux communications :

- Une première dans la presse locale « La nouvelle République des Pyrénées » le 19 octobre 2023 pour l'inauguration du dispositif. Etaient présents : le président de l'AAPPMA des pêcheurs lourdais et du Lavedan, le Maire et un adjoint au Maire de Gez, un technicien de l'OFB, la chargée de mission Natura 2000 du PLVG. <https://www.ladepeche.fr/2023/10/23/vallees-des-gaves-un-dispositif-innovant-pour-protger-lecrevisse-a-pattes-blanches-des-especes-invasives-11537901.php>

- Une deuxième communication via la chaîne « France 3 Occitanie » qui a fait une interview dans le cadre d'un reportage sur les espèces invasives. Le tournage a eu lieu le 12 octobre 2023 et le [replay peut être consulté au lien suivant](https://www.facebook.com/watch/?v=1064005154753981) : <https://www.facebook.com/watch/?v=1064005154753981>

6.4 SORTIES NATURALISTES GRAND PUBLIC

Deux animations grand public organisées par le CPIE ont été animées à l'été 2023.

L'une a eu lieu le 17 juin après-midi sur la thématique crue/biodiversité. Elle s'inscrivait dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux inondations en mémoire des 10 ans de la crue du 18 juin 2013 (voir chapitre suivant). 5 personnes étaient présentes.

L'autre a eu lieu le 11 août à la journée (report du 25 juillet en raison du manque d'inscrits), 4 personnes étaient présentes. Les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site ont été présentés ainsi que les risques et menaces pesant sur ce dernier : espèces exotiques envahissantes, diminution des débits ...

Ces sorties ont été animées par le CPIE Bigorre Pyrénées pour un montant de 507 € TTC.

7 PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL POUR 2024

Le programme suivant a été validé par le Conseil Régional d'Occitanie.

7.1.1 Etudes et suivis

- Poursuite de l'étude écrevisses sur le Gave de Pau et ses affluents : suivis nocturnes et animation d'une formation à destination des partenaires concernés par la thématique. Prestation estimée à : 15 000 € HT.
- Actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site (dernière en date de 2016). Cette dernière nous permettra de disposer d'enjeux actualisés et de pouvoir l'utiliser pour le nouveau PPG 2025-2029.
- En 2024 des prospections Desman sont prévues en vallée de Luz-Saint-Sauveur pour actualiser la cartographie d'alerte. L'analyse de 6 fèces de Desman par la génétique est prévue au budget pour un montant de 471,60 € TTC.

7.1.2 Préservation et restauration

- Il est prévu de poursuivre le traitement des points noirs écrevisses du territoire avec notamment l'équipement de deux cours d'eau : le Saint-Pastous et le Brouca à Boû-Silhen en concertation avec les communes, les propriétaires, la Fédération de Pêche 65, l'OFB, les services de l'Etat ...
- Poursuivre la neutralisation des points noirs pour la Loutre d'Europe : sur la D921 pour Lau-Balagnas et un autre sur la D913 à Ayros-Arbouix sur le ruisseau de Lestau.
- Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) : appui à l'animation, à la réalisation des diagnostics agricoles des parcelles engagées dans des MAEC et à l'animation d'une formation. Prestation estimée à : 19 920 € TTC.
- Poursuite de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales (en régie).

7.1.3 Communication et sensibilisation

- Création d'un flyer pour améliorer la prise en compte des chiroptères dans les travaux sur ouvrages (en régie)
- L'animation d'une formation sur les plantes invasives à destination des services espaces verts et des paysagistes – régie + intervention du CBNPMP et CPIE Bigorre Pyrénées
- Deux sorties naturalistes sur site sont prévues pour sensibiliser le grand public aux enjeux du site et seront effectuées par un prestataire externe à hauteur de 570 € TTC.
- Créations, impressions de documents de communication. Prestation estimée à 900 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Rédaction : Camille CHIRAY, Chargée de mission Natura 2000 - PLVG

Validation : Christophe MENGELLE, Président du Comité de Pilotage